

**BAYEUX INTERCOM**  
**Communauté de communes**

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 3 Mars 2022**

Date de convocation : 24 février 2022

Aujourd'hui trois mars deux mille vingt deux

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à l'espace L'Odyssée, 28 Rue Saint-Sulpice à Saint-Vigor-le-Grand, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

**Etaient présents :** M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Bertrand COLLET-MORIN (**Bayeux**) – M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) donne pouvoir à M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) donne pouvoir à Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**).

**Absents excusés :** M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**).

**Absents :** M. Julien GODEY (**Bayeux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**).

**Secrétaire de séance :** M. Bruno RUSSEIL  
**Secrétaire auxiliaire :** M. Erwan GOUEDARD

---

Le compte rendu du conseil du 27 janvier 2022 a été adopté.



N° 01

**OBJET : Finances – Approbation des comptes de gestion 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les comptes de gestion 2021 (budget principal + budgets annexes) dressés par le Trésorier Principal Monsieur NOEL, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

**OBJET : Finances – Vote des comptes administratifs 2021 – Détermination des résultats.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les résultats des comptes administratifs 2021, tels que présentés dans le tableau ci-dessus et dans les documents budgétaires, conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du trésorier principal traduisant un excédent global de clôture de **+ 6 677 086,39 €** (hors restes à réaliser) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

**OBJET : Finances – Affectation des résultats 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'affectation des résultats 2021 tels que présentée dans le tableau ci-joint ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

**OBJET : Finances – Débat d'Orientations Budgétaires – Présentation du rapport des Orientations Budgétaires – Année 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire, tel qu'il a été exposé.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 05

**OBJET : Finances – Bilan des cessions et des acquisitions de 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre** acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

**OBJET : Travaux – Adhésion au SDEC ENERGIE et transfert de compétences « Eclairage Public » de ses zones d'activités économiques (ZAE) de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De demander** l'adhésion de BAYEUX INTERCOM au SDEC ENERGIE ;
- **De transférer** au SDEC ENERGIE la compétence « Eclairage public » des ZAE portant sur la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, maintenance et fonctionnement des installations d'éclairage public à compter de l'arrêté préfectoral qui autorisa l'adhésion ;
- **De mettre** la totalité des ouvrages d'éclairage public existants des ZAE à la disposition du SDEC ENERGIE ;
- **D'acter** le transfert de la compétence ainsi que l'instauration du service qui seront constatés par la signature d'un état contradictoire du patrimoine ;
- **D'inscrire** chaque année les dépenses correspondantes au budget de Bayeux Intercom et donner mandat au Président pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

**OBJET : Travaux — Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energie dans le Calvados (SDEC), sur la parcelle AD 46 à Longues-sur-Mer — Extension Basse Tension (BT) BATTERIE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de servitude jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 08**

**OBJET : Enseignement – Organisation du quatorzième Challenge Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'organiser** le quatorzième « Challenge Bayeux Intercom » dans les cadre des Foulées de Bayeux 2022 ;
- **De doter** ce challenge de 3 lots de matériel pédagogique remis à chacune des 3 écoles ayant présentées le plus grand nombre de participants. Cet effectif sera rapporté au nombre total d'enfants de l'école. Le montant de ces lots sera respectivement d'environ 300 €, 200 € et 100 € ;
- **De participer** financièrement à l'achat des 800 tee-shirts remis aux enfants à hauteur de 1 600 € et être sponsor officiel de la manifestation sportive ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 09**

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la commune de Bayeux relative à la mise à disposition d'équipements intercommunaux et à la fourniture de repas : actualisation des tarifs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention concernant la mise à disposition d'équipements intercommunaux et la fourniture de repas au profit de la commune de Bayeux, jointe en annexe ;
- **D'approuver** les nouveaux tarifs tels que fixés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 10**

**OBJET : Enseignement / Environnement – Jardins permacole Bellefontaine : approbation du budget 2022 et de la convention avec l'association « L'arbre, tiers lieu agri-culturel ».**

Monsieur Aurélien MARIE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de partenariat jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 11**

**OBJET : Enseignement – Règlement intérieur du temps périscolaire organisé par Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le règlement intérieur du temps périscolaire de Bayeux Intercom tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 12**

**OBJET : Enseignement – Sectorisation du futur lotissement « Clos des Pommiers » situé sur les communes de Ellon et Nonant.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la sectorisation telle que définie dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 13**

**OBJET : Administration Générale – COLLECTEA – Désignation d'un délégué de Bayeux Intercom en remplacement de Monsieur Nicolas GREGOIRE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'élire** Monsieur Gilbert BERRIER en tant que membre représentant Bayeux Intercom au sein de COLLECTEA ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

**OBJET : Administration Générale – Election de représentants supplémentaires dans la Commission « Transition Environnementale/Mobilité/PCAET ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'élire** Madame Stéphanie ASTIER et Messieurs Samuel DUMAS, Henry LEMAÎTRE, Gilles ISABELLE et Luc COUTARD en tant que représentants supplémentaires dans la Commission « Transition Environnementale/Mobilité/PCAET » ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

**OBJET : Administration Générale / Ressources Humaines – Bilan 2021 du Plan d'actions Pluriannuel d'Égalité Femmes/Hommes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le bilan du Plan d'actions Pluriannuel sur l'Égalité Femmes/Hommes 2021 présenté ci-joint ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 16

**OBJET : Marchés Publics – Avenants au marché de Travaux « Amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la Batterie à Longues-sur-Mer ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les avenants présentés dans le corps de la délibération relatifs au marché de travaux pour l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la Batterie de Longues-sur-Mer ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdits avenants.

N° 17

**OBJET : Assainissement – Acquisition de la parcelle A 466 au Hameau Escures à Commes pour l'implantation d'une extension du réseau d'assainissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle A 466 à Commes, au prix de 3 000 € net vendeur afin de régulariser l'implantation de l'extension du réseau d'eaux usées ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître Nelly LE CLERC, notaire à Balleroy sur Drome.

N° 18

**OBJET : Assainissement – Régularisation d'une servitude de passage de canalisation sur les parcelles A 333 et A 334 au Hameau Escures à Commes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création d'une servitude sur les parcelles A 333 et A 334 à Commes, afin de régulariser l'implantation de l'extension du réseau d'eaux usées ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître Nelly LE CLERC, notaire à Balleroy sur Drome.

N° 19

**OBJET : Assainissement – Régularisation d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle A 310 au Hameau Escures à Commes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création d'une servitude sur la parcelle A 310 à Commes, afin de régulariser l'implantation de l'extension du réseau d'eaux usées ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître Nelly LE CLERC, notaire à Balleroy sur Drome.

N° 20

**OBJET : Assainissement – Constitution d'une servitude d'occupation et de passage sur la parcelle A 466 au Hameau Escures à Commes pour l'implantation d'une pompe à chaleur privée.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la constitution d'une servitude d'occupation et de passage sur la parcelle A 466 à Commes au profit de la propriété cadastrée A 331 de M. et Mme HARDEL Fabien et Sylvie. L'ensemble des frais d'acte restant à leur charge.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître Nelly LE CLERC, notaire à Balleroy sur Drome.

N° 21

**OBJET : Assainissement – Régularisation d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle A 159 au Hameau Escures à Commes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création d'une servitude sur la parcelle A 159 à Commes, afin de régulariser l'implantation de l'extension du réseau d'eaux usées ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître Nelly LE CLERC, notaire à Balleroy sur Drome.

N° 22

**OBJET : Assainissement – Eau potable – Rétrocession à Bayeux Intercom d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable concernant le lotissement « Square Rochechouard » et « Rue Edouard Leforestier » à Sommervieu.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages d'assainissement et d'eau potable du lotissement « Square Rochechouard » et « Rue Edouard Leforestier » dans le domaine public de la commune de Sommervieu conformément aux dispositions figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'acte notarié à intervenir lequel sera reçu par Maître Nelly LE CLERC, notaire à Balleroy sur Drome.

N° 23

**OBJET : Développement Touristique – Acquisition dans le cadre de « la Promenade de la Vallée de l'Aure » d'une partie des parcelles ZA 11 et ZK 33 situées sur Vaux-sur-Aure et Longues-sur-Mer.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une emprise d'environ 7700 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) provenant des parcelles ZA 11 à Vaux-sur-Aure et ZK 33 à Longues-sur-Mer au prix d'1,30 €/m<sup>2</sup> ;
- **D'approuver** le principe de compensation foncière selon les conditions figurant dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître LATRUBESSE, notaire à Bayeux.

N° 24

**OBJET : Développement Economique – Vente d'un ensemble de terrains d'une superficie totale de 34 320 m<sup>2</sup> sur la ZAC des Longchamps (tranche 2) au profit de la SCI THEIX (groupe ZIEGLER).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot 6 porté au cadastre sous les n° 5p, 145, 146, 147p, 149p, 150 et 152 de la section ZE d'une surface approximative de 34 320 m<sup>2</sup> situé dans la ZA des Longchamps au profit de la SCI THEIX (groupe ZIEGLER) ou de toute société qui se substituerait, au prix de 19,50€ HT le m<sup>2</sup> ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la promesse de vente et l'acte à intervenir, lesquels seront reçus par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

**N° 25**

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
  - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
    - A M. PHILIPPE Antony, pour l'opération sise à Bayeux, 10 avenue Conseil concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs et changement des menuiseries) pour un montant de 37 003 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 26**

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Election – Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la composition de la commission telle que précisée ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à proposer au Préfet, pour avis, une liste de membres au titre des représentants d'association et des personnalités qualifiées composant la commission ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 27**

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver**, la nouvelle convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 28**

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

**N° 29**

**OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

**N° 30**

**OBJET : Ressources Humaines – Harmonisation et organisation du temps de travail – Retrait des demi-journées du Président.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification de la délibération n° 30 du 24 juin 2021 par la suppression de son article 3 ;
- **De préciser** que les autres modalités de ladite délibération demeurent inchangées ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 31**

**OBJET : Ressources Humaines – Harmonisation et organisation du temps de travail – Annualisation du centre aquatique intercommunal AUREO.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'annualisation du temps de travail du centre aquatique Auréo telle que présentée ci-avant ;
- **De préciser** que les autres modalités de la délibération n° 30 du 24 juin 2021 demeurent applicables ;



- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 32**

**OBJET : Ressources Humaines – Politique RH – Instauration d'une clause de « dédit formation » pour les agents contractuels.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'instauration d'une clause de « dédit formation » pour les agents contractuels selon les modalités présentées ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 33**

**OBJET : Ressources Humaines – Comité des Œuvres Sociales (COS) – Subvention 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement au COS pour l'année 2021 d'une subvention de 10 977,00 euros ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 34**

**OBJET : Ressources Humaines – Recours au service civique.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le recours au service civique pour la mission telle que présentée dans le corps de la délibération ;
- **De donner** son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 35**

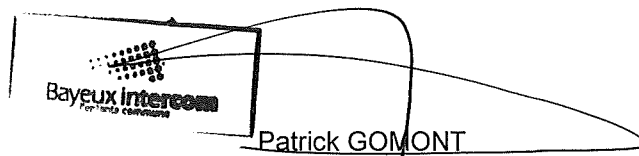
**OBJET : Subvention Protection civile – Solidarité Ukraine.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le versement d'une subvention d'urgence d'un montant de 5 000 € au profit de la Protection civile ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 10 mars 2022

Le Président de Bayeux Intercom

  
Bayeux Intercom  
Patrick GOMONT